

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 19 novembre 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

M. Prosper Boulanger (Mercier): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 4^e rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

● (1410)

QUESTIONS ORALES

L'ÉDITION

[Traduction]

LES REVUES «TIME» ET «READER'S DIGEST»—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT AUX CONCESSIONS FISCALES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une ou deux questions sur des sujets que l'exposé d'hier soir n'a pas su éclaircir. La première a trait aux privilèges fiscaux dont jouissent les revues *Time* et *Readers' Digest*. Le gouvernement a-t-il décidé de maintenir ces privilèges?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Puisque l'exposé budgétaire n'en a pas parlé, c'est donc que nous n'envisageons rien pour le moment. Cela ne nous engage évidemment pas pour l'avenir.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le premier ministre est-il en train de nous dire qu'aucune décision n'a encore été prise? Si tel est le cas, quand donc pouvons-nous espérer cette décision, puisque nous avons en quelque sorte l'impression que l'exposé budgétaire réglerait cette question.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous ne saurions être responsable des impressions que le chef de l'opposition va glaner Dieu sait où; pour ce qui est de la première partie de la question, il a raison: aucune décision n'a encore été prise, et le cabinet étudie toujours cette question.

M. l'Orateur: Le chef de l'opposition pose une dernière question supplémentaire.

LA FONCTION PUBLIQUE

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA LIMITATION DU NOMBRE DE FONCTIONNAIRES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, il y a une autre affaire quelque peu obscure qui a trait aux remarques du ministre concernant la taille de la fonction publique, le ministre ayant dit qu'il en restreindrait la croissance. Je voudrais demander au premier ministre ce que cela signifie plus précisément. Cela veut-il dire qu'on interrompra le recrutement des fonctionnaires et que l'effectif cessera d'augmenter? Une décision précise a-t-elle été prise à ce sujet ou s'agissait-il simplement d'une généralisation que le ministre ne fait pas ordinairement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est des incidences qu'aura cette déclaration, je suppose qu'on pourra seulement les juger en temps et lieu. Je peux simplement souligner que la déclaration du ministre était sérieuse et que les députés de l'opposition ainsi que les Canadiens devront nous juger d'après notre aptitude à l'appliquer.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'ÉPARGNE MINIMALE DES CONTRIBUABLES EN 1974 ET 1975 PAR SUITE DES MESURES BUDGÉTAIRES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Finances. Le ministre aurait-il l'obligeance de dissiper la confusion que le budget d'hier soir a suscitée dans l'esprit de bien des gens qui se demandent si l'épargne maximale dont bénéficieront les Canadiens pour l'année financière 1974 grâce aux mesures budgétaires, sera en réalité de \$50 et non pas de \$150 comme on l'a entendu répéter?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, ce sera \$150 pour 1974 et \$200 pour 1975. Évidemment, ces changements ne pourront pas être apportés avant la modification des tables des déductions, soit au début de janvier.

M. Broadbent: Le ministre n'a rien précisé. Au contraire il a davantage embrouillé la situation. Qu'il me reprenne si je me trompe, mais la déduction minimale de \$100 était déjà inscrite au budget de 1973 et dans le nouveau budget, le ministre se contente d'ajouter une réduction de \$50 pour 1974.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Non, monsieur l'Orateur, le député a parfaitement raison pour ce qui est du budget de février 1973. Nous avons alors accordé une réduction de 5 p. 100 représentant un minimum de \$100 et un maximum de \$500. Dans le budget du 6 mai, nous avons proposé de porter le minimum à \$150 pour 1974. C'est ce que nous avons fait dans la motion des voies et moyens présentée hier soir. De plus, pour l'année 1975, le minimum sera porté à \$200 et le maximum à \$750.